

<https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/02/22/education-nationale-avec-pres-de-700-...>

 Eléa Pommiers

 8 min read

Education nationale : avec près de 700 millions d'euros annulés du budget, des postes et des réformes menacés ?

Cet article vous est offert

Pour lire gratuitement cet article réservé aux abonnés, connectez-vous

[Se connecter](#)

Vous n'êtes pas inscrit sur Le Monde ?

[Inscrivez-vous gratuitement](#)

- [Société](#)
- [Éducation](#)

Dans le décret détaillant l'annulation de 10 milliards de crédits paru jeudi, les économies réclamées au secteur sont conséquentes alors que l'école est, selon le premier ministre, « la mère des batailles » et que ses annonces des derniers mois nécessitent beaucoup de moyens et de postes.

Article réservé aux abonnés



En admettant, dimanche 18 février, que le budget de son ministère n'était pas « *sanctuarisé* », Nicole Belloubet avait laissé peu de doute quant à l'inclusion de l'éducation nationale dans le périmètre du plan d'économies annoncé quelques heures plus tard par son homologue à Bercy, Bruno Le Maire. Seule persistait la question de savoir à quelle hauteur le premier budget de l'Etat, ministère de la « *mère des batailles* » selon les mots du premier ministre, Gabriel Attal, serait ponctionné. La réponse est venue jeudi du décret détaillant l'annulation de 10 milliards d'euros de crédits prévus pour 2024 : 691,6 millions d'euros seront pris sur les fonds de l'éducation nationale.

L'enveloppe budgétaire la plus mise à contribution est celle consacrée à la « *vie de l'élève* », sur laquelle sont payés les personnels de vie scolaire ou les accompagnants d'élèves en situation de handicap (261,8 millions), suivie par le premier degré public (138,3 millions), le second degré public (123,5 millions), l'enseignement privé (98,9 millions), les 69 millions d'euros restants étant pris sur le « *soutien de la politique de l'éducation nationale* » et l'enseignement technique agricole. Plus de 478 millions d'euros sont des fonds consacrés à des dépenses de personnel.

La Rue de Grenelle a rapidement insisté sur le fait que le budget de l'enseignement scolaire était « *l'un des moins impactés* » par ce coup de rabet, qui affecte un peu plus de

1 % des 63,6 milliards d'euros de dépenses du ministère. Mais la somme globale, presque 700 millions, est conséquente. Les 478 millions d'euros de dépenses de personnels représentent par exemple l'équivalent d'une dizaine de milliers d'emplois, selon l'estimation du collectif de fonctionnaires Nos services publics.

Sur la « réserve de précaution »

Le décret publié jeudi laisse cependant un enjeu crucial sans réponse : sur quoi cet argent sera-t-il prélevé, alors que le président de la République et les ministres de l'éducation successifs ont accumulé ces derniers mois les annonces impliquant des dépenses supplémentaires ? Des postes seront-ils supprimés, à peine deux mois après que Gabriel Attal, lors de son passage Rue de Grenelle, a promis la création de plusieurs centaines d'emplois pour mettre en place les mesures de son « choc des savoirs » et notamment les groupes de niveau au collège ?

Le gouvernement étant passé pour ces coups de rabot par voie réglementaire et non par une loi de finances rectificative qui aurait permis de fournir le détail de la répartition des crédits, il est, en l'état, impossible de le savoir. Le ministère répond qu'il va « *voir quels sont les éléments sur lesquels des ajustements sont possibles* », tout en assurant que les annulations de crédits ne sont « *pas des suppressions de postes* » et n'auront « *pas d'impact sur les recrutements et les réformes engagées* ». « *Les annulations portent, pour l'essentiel, sur la réserve de précaution* », y explique-t-on, en évoquant également des retraits correspondant à des « *sous-consommations de crédits* » sur les dépenses de personnel.

[Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences](#)

Découvrir

Cette réserve résulte d'une obligation légale en vertu de laquelle les ministères sont tenus de « *geler* » une portion de leurs crédits en début d'année afin de « *faire face à des aléas ministériels ou interministériels* ». Interrogé sur son montant en 2024, le ministère n'a pas répondu au *Monde*. En 2022, selon le dernier rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget, elle était d'un peu plus de 620 millions d'euros. Mais, bien qu'ils aient été initialement bloqués, ces fonds ont été consommés en quasi-totalité durant l'année.

En l'absence de précisions, la confusion domine, y compris chez les parlementaires de la majorité. D'autant plus que les créations de postes annoncées par M. Attal en décembre 2023 pour les groupes de niveau n'avaient pas été inscrites dans le projet de loi de finances 2024, où figurent toujours 2 500 suppressions d'emplois d'enseignants.

Une « politique irresponsable »

L'actuel locataire de Matignon avait alors expliqué que les nouveaux emplois seraient financés grâce à la « *trésorerie* » du ministère, ce que de nombreux observateurs avaient compris comme un prélèvement sur la réserve. « *Nous avons un peu de mal à suivre et cela nous met en difficulté pour mener à bien nos missions de parlementaires* », concède Cécile Rilhac, députée (apparentée Renaissance) du Val-d'Oise.

Les syndicats ont immédiatement exprimé jeudi leur stupeur, leur inquiétude, et leur colère. « *Cet argent devra être pris quelque part, le service public va le payer* », réagit Guislaine David, du Snuipp-FSU, qui attend des précisions rapides de Nicole Belloubet. Les craintes se portent d'ores et déjà sur l'avenir de la réforme de la formation initiale, au sujet de laquelle les arbitrages ne cessent d'être repoussés, et qui nécessiterait d'importants financements pour rémunérer les étudiants en formation.

« *Quelle que soit la traduction de ces coupes budgétaires, cette décision est scandaleuse : on retire de l'argent à l'éducation nationale à un moment où elle en a urgemment besoin* », s'insurge Sophie Vénéitay, du SNES-FSU. Force ouvrière s'indigne que « *des milliers de postes soient menacés alors que les personnels se mobilisent déjà depuis des semaines [contre le manque de moyens]* », tandis que le SE-UNSA déplore une « *valse des emplois fantômes* » qui « *n'auront existé que dans les annonces médiatiques* » de Gabriel Attal. Il dénonce une « *politique irresponsable* ».

Plus largement, le choix d'annuler ces crédits par décret trois mois à peine après l'adoption du projet de loi de finances par le biais de l'article 49-3 de la Constitution « *pose un véritable problème démocratique*, fustige Arnaud Bontemps, du collectif Nos services publics. *Nous sommes à l'aveugle et obligés de faire des hypothèses à partir d'un décret dont les élus n'ont pas débattu* », dénonce ce haut fonctionnaire, déplorant une décision qui « *ne peut que nourrir une profonde défiance* ».

[Eléa Pommiers](#)